

N° 2025-051

OBJET :

Lecture publique – Passation de
conventions de partenariat entre la
CCHC et les communes

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....24
pour :.....24
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de passer des conventions de partenariat entre la CCHC et les communes concernées pour le développement du réseau de lecture publique. Elle rappelle que, s'agissant des bibliothèques de Morzine, des Gets et de Bellevaux, une compensation financière avait été déterminée lors de la mise en place de la gratuité pour les cartes des lecteurs :

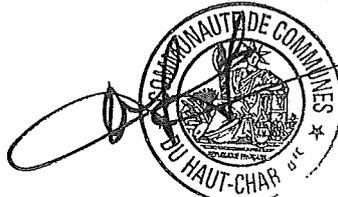
- 7 000 € pour la bibliothèque de Morzine (à verser à la commune),
- 1 000 € pour la bibliothèque des Gets (à verser à la commune),
- 700 € pour la bibliothèque de Bellevaux (à verser à l'association gestionnaire).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

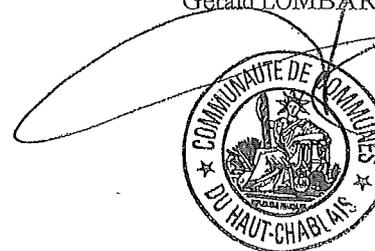
- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer les différentes conventions sur la base du modèle joint en annexe de la présente délibération,
- approuve le versement des compensations financières qui lui ont été présentées,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

